

---

# NORME INTERNATIONALE **ISO** 3519



3519

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Huile essentielle de lime, obtenue par distillation

*Oil of lime, obtained by distillation*

Première édition — 1976-12-15

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 3519:1976](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dbfl9b57-89cd-458d-a0cc-a607767cb4d8/iso-3519-1976>

---

CDU 668.526.476.004.1

Réf. n° : ISO 3519-1976 (F)

Descripteurs : huile essentielle, lime (fruit), spécification de matière.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3519 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux Comités Membres en août 1974.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	France
Allemagne	Inde
Belgique	Italie
Bulgarie	Pays-Bas
Espagne	Portugal

ISO 3519-1976  
Tchécoslovaquie

Turquie

Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

# Huile essentielle de lime, obtenue par distillation

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe certaines caractéristiques de l'huile essentielle de lime, obtenue par distillation, destinées à faciliter l'appréciation de sa qualité.

## 2 RÉFÉRENCES

ISO/R 210, *Huiles essentielles — Emballage.*

ISO/R 211, *Huiles essentielles — Étiquetage et marquage des récipients.*

ISO 212, *Huiles essentielles — Échantillonnage.*

ISO/R 279, *Détermination de la masse volumique et de la densité relative des huiles essentielles.*

ISO 280, *Huiles essentielles — Détermination de l'indice de réfraction.*

ISO 592, *Huiles essentielles — Détermination du pouvoir rotatoire.*

ISO 1279, *Huiles essentielles — Détermination de la teneur en constituants carbonylés — Méthode au chlorure d'hydroxylammonium.*

ISO 4715, *Huiles essentielles — Détermination du résidu d'évaporation.<sup>1)</sup>*

## 3 DÉFINITION

**huile essentielle de lime, obtenue par distillation :** Huile essentielle extraite par entraînement à la vapeur d'eau du fruit broyé du *Citrus aurantifolia* (Christmann) Swingle, du type Mexicain.<sup>2)</sup>

## 4 SPÉCIFICATIONS

### 4.1 Aspect

Liquide mobile, limpide.

### 4.2 Couleur

Incolore à jaune pâle.

### 4.3 Odeur

Caractéristique de l'huile essentielle, mais différente de celle du fruit frais.

### 4.4 Densité relative à 20/20 °C

Minimum : 0,856

Maximum : 0,865

### 4.5 Indice de réfraction à 20 °C

Minimum : 1,474 0

Maximum : 1,478 0

### 4.6 Pouvoir rotatoire à 20 °C

Compris entre + 34° et + 45°

### 4.7 Résidu d'évaporation

Maximum : 2,5 %

### 4.8 Teneur en constituants carbonylés, exprimée en citral

Maximum : 1,5 %

1) Actuellement au stade de projet.

2) Il s'agit du groupe des limes vraies (acides, à petits fruits), à l'exclusion des autres *Citrus* classés, souvent improprement, dans cette espèce.

**5 ÉCHANTILLONNAGE**

Voir ISO 212.

Volume minimal de l'échantillon définitif : 50 ml.

**6 MÉTHODES D'ESSAI**

**6.1 Densité relative à 20/20 °C**

Voir ISO/R 279.

**6.2 Indice de réfraction à 20 °C**

Voir ISO 280.

**6.3 Pouvoir rotatoire à 20 °C**

Voir ISO 592.

**6.4 Résidu d'évaporation**

Voir ISO 4715.

**6.5 Teneur en constituants carbonylés, exprimée en citral**

Voir ISO 1279.

Prise d'essai : 10 g.

Durée du repos : 15 min.

Masse molaire du citral :  $M = 152,2$ .

**7 EMBALLAGE, ÉTIQUETAGE ET MARQUAGE**

Voir ISO/R 210 et ISO/R 211.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**([standards.iteh.ai](https://standards.iteh.ai))**

ISO 3519:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/dbf19b57-89cd-458d-a0cc-a607767cb4d8/iso-3519-1976>